

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: XYLIGEN 30 F

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2012-0509

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0000908-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Xyligen 30F

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Wolman Wood and Fire Protection GmbH
	Adresse	Dr.-Wolman-Strasse 31-33 76547 Sinzheim Allemagne
Numéro de l'autorisation	FR-2012-0509	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0000908-0000	
Date de l'autorisation	30/08/2011	
Date d'expiration de l'autorisation	30/10/2025	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Wolman Wood and Fire Protection GmbH
Adresse du fabricant	Dr.-Wolman-Strasse 31-33 D-76547 SINZHEIM Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Dr.-Wolman-Strasse 31-33 D-76547 SINZHEIM Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	40 - K-HDO
Nom du fabricant	BASF SE
Adresse du fabricant	Carl-Bosch-Strasse 38 67056 Ludwigshafen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Carl-Bosch-Strasse 38 67056 Ludwigshafen Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
K-HDO	Cyclohexylhydroxydiazene 1-oxide, potassium salt (This entry also covers the hydrated forms of K-HDO)	Substance active	66603-10-9		30

2.2. Type de formulation

AL : Formulation liquide de base aqueuse, prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnel - Traitement préventif du bois de classe 2 et 3.1 en milieu industriel

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Basidiomycètes Nom commun: Pourriture du bois : pourriture cubique et pourriture fibreuse Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Traitement préventif des panneaux de bois contre la pourriture cubique et fibreuse
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Utilisation du produit lors la fabrication de panneaux de bois composites : - uniquement dans des systèmes industriels clos et automatisés - en mélange avec la colle ou la résine - en application superficielle par pulvérisation automatique Utilisation des panneaux de bois composites : - En intérieur (classe d'utilisation 2) - En extérieur exclusivement pour des planches d'échafaudages (classe d'utilisation 3.1). Les planches d'échafaudage devront obligatoirement et totalement être protégées contre l'abrasion et le lessivage par une résine de type phénolique. Toute planche d'échafaudage dont la finition est altérée ne doit plus être utilisée. Produit est prêt à l'emploi.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Panneaux de bois destinés à une utilisation de classe 2 (intérieur et extérieur abrité) - Panneaux de particules - Contreplaqués - Panneaux OSB (uniquement résineux) - Panneaux LVL (uniquement résineux) De 1,8 à 2,6 kg de substance active / m3 de composite de bois Panneaux de bois destinés à une utilisation de classe 3.1 (extérieur essentiellement) : - Contreplaqués avec couche de finition De 2,25 à 2,85 kg de substance active / m3 de composite de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Respecter les doses d'application du produit et les classes d'utilisation autorisées. Panneaux de bois destinés à une utilisation de classe 2 (intérieur et extérieur abrité) - Panneaux de particules - Contreplaqués - Panneaux OSB (uniquement résineux) - Panneaux LVL (uniquement résineux)

	<p>De 1,8 à 2,6 kg de substance active / m3 de composite de bois</p> <p>Panneaux de bois destinés à une utilisation de classe 3.1 (extérieur essentiellement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contreplaqués avec couche de finition <p>De 2,25 à 2,85 kg de substance active / m3 de composite de bois</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Le produit peut se présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans des conteneurs de 640 L ou 1000L en polyéthylène ou dont le revêtement interne est en polyéthylène. - dans des barils en métal de 200L dont le revêtement interne est en polyéthylène.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux condition générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux condition générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux condition générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux condition générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas mélanger avec des acides.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Le port de gant est obligatoire lors des phases de mélange et chargement du produit biocide et lors de la manipulation des panneaux de bois traités.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé que sur des zones dont le sol est protégé par un revêtement imperméable ou dans des endroits couverts afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors des phases d'application du produit, de stockage et de transport du bois après traitement.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- L'utilisateur du produit doit s'assurer que les rejets issus de l'application industrielle du produit et du stockage du bois traité sont considérés comme déchets dangereux et traités en tant que tels.
- L'utilisateur des panneaux de bois traités doit s'assurer que les déchets de bois traités sont considérés comme déchets dangereux et traités en tant que tels.
- Les articles traités avec le produit doivent être étiquetés ou accompagnés d'une notice de manière à prévenir une utilisation qui mènerait à un contact direct avec les enfants en bas-âge ou avec des denrées ou boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux d'élevage.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Ne pas rejeter les eaux de lavage dans l'environnement ou les canalisations en cas de contamination par le produit lors de l'application.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'ingestion : se rincer la bouche, appeler un centre anti-poison ou un médecin si des effets apparaissent.
- En cas d'inhalation : respirer de l'air frais et se repose. Si malaise, appeler un centre anti-poison ou consulter immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de port de lentille de contact, les retirer avant. Si des effets apparaissent, appeler un centre anti-poison ou consulter immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si des effets apparaissent, consulter immédiatement un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant ré-utilisation.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Tous les rejets issus de l'application industrielle du produit et du stockage du bois traité, ainsi que les déchets de bois traités doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
- Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stocker le produit à une température supérieure à -12°.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Stocker le produit à l'abri de la lumière.
- Stocker le bois traité à l'abri des intempéries.
- Le produit se conserve 32 mois à compter de sa date de fabrication.

6. Autres informations

-